



Démission et je dois des heures a mon patron

Par **franck59160**, le **24/03/2017 à 16:31**

bonjour tout le monde, je viens de démissionner de mon travail et mon patron me dit que je suis la personne qui lui doit le plus d'heures de travail. et il me dit que au bout de mes 15 jours de préavis si je n'ai pas récupéré mes heures il me les déduira sur ma fiche de paye a t-il le droit? merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **24/03/2017 à 18:25**

Bonjour, Lorsque l'on établit le solde de tout compte, les heures faites en plus doivent être payées, pensez-vous que les heures en moins (qui ont donc déjà été payées) ne seraient pas déduites? Il y aura à déduire XX heures de rémunération "trop-versées" lors de l'établissement de son solde de tout compte. Demandez-en le détail quand même pour vérifier !!!